



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Première Commission

10^e séance plénière

Jeudi 12 octobre 2023, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas (Lituanie)

La séance est ouverte à 15 heures.

début de la session, et de lui permettre ainsi de les examiner en temps voulu ».

Points 120 et 135 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Planification des programmes

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne les deux points à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, j'appelle l'attention de la Première Commission sur une note du Secrétariat figurant dans le document A/C.1/78/INF/4, qui met en avant les dispositions pertinentes de la résolution 77/335 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de la résolution 77/254 sur la planification des programmes.

Conformément au paragraphe 11 de la résolution 77/254,

« dans l'éventualité où le Comité du programme et de la coordination ne pourrait pas formuler de conclusions ni de recommandations au sujet de tel ou tel sous-programme ou programme du projet de budget-programme, qu'elle-même ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants seront saisies dudit sous-programme ou programme au début de la session afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives dans les plus brefs délais, ou au plus tard quatre semaines après le

Au paragraphe 105 de son rapport publié sous la cote A/78/16, le Comité du programme et de la coordination a recommandé à l'Assemblée, à sa soixante-dix-huitième session, d'examiner le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement), au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Planification des programmes ». La séance d'aujourd'hui fait suite à ce mandat.

J'ai l'intention de présenter à la présidence de la Cinquième Commission un résumé des échanges sur le programme de désarmement à l'issue du présent débat. De même, sur la base des retours formulés par les délégations, je résumerai, en ma qualité de Président, les principaux points soulevés par les membres de la Commission sur ses méthodes de travail pour les transmettre au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Avant de donner la parole au premier orateur, je rappelle aux délégations que les déclarations faites à titre national sont limitées à cinq minutes, tandis que les déclarations faites au nom d'un groupe d'États sont limitées à sept minutes.

M. Eustathiou de los Santos (Uruguay) (*parle en espagnol*) : S'agissant des méthodes de travail, ma délégation tient à saluer les efforts déployés par le Secrétariat et le rôle qu'il joue dans l'organisation des séances et des activités

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de la Première Commission. Son appui est indispensable pour nos activités, tout comme l'est le travail acharné des interprètes et de tous les fonctionnaires du Secrétariat qui nous assistent au quotidien. Nous remercions également le Bureau des affaires de désarmement d'avoir mis à jour sa base de données, si précieuse pour les nouveaux représentants et pour ceux d'entre nous qui ont besoin de consulter les documents des séances précédentes.

Il est très important pour ma délégation que nous considérions le multilinguisme comme un principe cardinal des travaux de la Première Commission. En tant qu'organisation composée d'une multiplicité de nations parlant des langues différentes, l'ONU est le reflet de notre diversité multiculturelle. En conséquence, et afin que les tâches puissent être accomplies efficacement, nous devons respecter les langues officielles de l'Organisation dans notre travail quotidien. Nous réaffirmons tout particulièrement que nous devons pouvoir compter, lors des séances, sur l'interprétation nécessaire et que les projets de résolution, ainsi que les documents soumis par le Secrétariat, doivent être rapidement traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

Au-delà du multilinguisme, nous invitons les membres à prendre en compte, dans l'organisation des travaux de la Commission, la réalité de la situation des petites et moyennes missions. Les contraintes économiques ne permettent pas aux pays en développement de disposer des ressources humaines illimitées nécessaires pour aborder tout l'éventail des questions de plus en plus nombreuses à l'ordre du jour de l'ONU. Nous serions par conséquent reconnaissants si les activités redondantes pouvaient être évitées, en particulier dans l'intérêt des délégations qui n'ont qu'un seul représentant pour couvrir chaque commission voire plusieurs d'entre elles.

Ma délégation exprime sa préoccupation face à la tendance à la baisse du nombre de projets de résolution adoptés par consensus dans le cadre des travaux de la Première Commission. Nous prônons le dialogue, la compréhension mutuelle et les échanges actifs entre les délégations afin de parvenir à un consensus sur les projets de résolution que nous examinons. À cette fin, nous jugeons indispensable de disposer de plus de temps pour engager des discussions plus approfondies dans le but de dégager le consensus le plus large possible.

Nous sommes par ailleurs préoccupés par l'augmentation du nombre de projets de résolution qui traitent de sujets identiques ou très similaires. Nous demandons que les facilitateurs, dans un esprit de multilatéralisme et d'équilibre, recherchent des accords pour ne présenter qu'un seul texte sur des sujets analogues, et prennent en compte les positions de tous les membres.

Enfin, afin de gérer plus efficacement le temps déjà limité dont nous disposons pour nos discussions, nous demandons que les déclarations respectent les limites de temps convenues, avec une utilisation plus assidue du mécanisme consistant à transmettre les déclarations *in extenso* au Secrétariat pour publication sur le site Internet de l'ONU, ce qui rendrait sans aucun doute les débats plus fluides.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Uruguay de sa déclaration. Je lui sais gré également de son rôle en tant que membre du Bureau et de nous aider à améliorer les méthodes de travail de ce dernier.

M^{me} Della-Porta (Australie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de mon pays, l'Australie (groupe CANZ). Je remercie le Président d'avoir organisé le présent débat sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la planification des programmes.

Conformément aux résolutions 76/236 et 77/254, le groupe CANZ n'est pas représenté au Comité du programme et de la coordination (CPC) et nous regrettons que, lors de sa session de juin, cet organe n'ait une fois de plus pas formulé de recommandations sur un grand nombre de plans-programmes. Parmi ces plans sans recommandations du CPC, il y a le programme 3 (Désarmement).

Le groupe CANZ appuie les activités importantes du Bureau des affaires de désarmement et le remercie du travail qu'il a accompli dans le cadre de la préparation du plan-programme. Nous rappelons que les mandats couverts par ce programme ont déjà fait l'objet d'un accord. Nous rappelons en outre que nos discussions n'ont pas pour but de remettre en cause ou de répéter les travaux du CPC, et nous regrettons qu'aucun consensus n'ait pu être trouvé au sein de ce comité moribond, malgré l'appel de l'Assemblée générale à ce qu'il fournisse des recommandations sur l'ensemble des 28 plans-programmes.

La planification des programmes de l'ONU est et doit rester un exercice fondé sur le consensus, et la Cinquième Commission est chargée de superviser la mise en œuvre des mandats. En tant que telle, la Cinquième Commission a la responsabilité finale d'adopter le plan-programme et le budget-programme.

Le groupe CANZ continue d'appuyer les travaux essentiels du Bureau des affaires de désarmement, et nous demandons que le Président recommande à la présidence de la Cinquième Commission que l'Assemblée générale

approuve le plan-programme relatif au programme 3 (Désarmement), tel qu'il est proposé par le Secrétaire général, sans modification.

M^{me} Romero López (Cuba) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des délégations de l'État plurinational de Bolivie, de la République islamique d'Iran, du Nicaragua, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela et de mon pays, Cuba. Nous saluons l'organisation du débat de ce jour.

Nous rappelons que les méthodes de travail appliquées pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) afin de ne pas interrompre les travaux de l'Assemblée générale avaient un caractère exceptionnel et n'ont pas créé de précédent. Nous plaidons pour que l'Assemblée générale, ses grandes commissions et ses organes subsidiaires reprennent leurs activités en présentiel, en particulier pour les négociations et la prise de décisions. Les mandats et les fonctions de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions doivent être respectés. Nos travaux doivent continuer de s'inscrire dans le cadre du Règlement intérieur de l'Assemblée. Il ne faut pas que leur revitalisation ou leur rationalisation conduise à une réinterprétation des mandats et des règles en vigueur. Les États Membres doivent conserver inconditionnellement le droit souverain d'introduire de nouvelles questions et de déposer de nouveaux projets de résolution au titre de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions s'ils le jugent nécessaire.

En ce qui concerne la planification des programmes, nous sommes favorables à ce que le programme de travail de la Première Commission ménage suffisamment de temps pour l'examen de ces points de l'ordre du jour. Nous considérons qu'il appartient aux grandes commissions d'examiner sur le fond les programmes et sous-programmes du projet de budget-programme pour lesquels le Comité du programme et de la coordination (CPC) n'a pas formulé de conclusions ni de recommandations spécifiques. Tel est le cas du programme 3 (Désarmement).

Nous ne pouvons pas souscrire à l'idée de lancer une discussion quant au fond sur le désarmement à la Cinquième Commission ou d'introduire des libellés à cet effet. Les affaires de désarmement lui incombant en propre, la Première Commission doit déterminer si le contenu de ce programme reflète bien les mandats qu'elle a élaborés. Nous insistons sur la nécessité d'accorder l'attention voulue, au moment d'examiner le programme de désarmement, aux réunions des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité

sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi qu'à la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de sorte que l'assistance et les services nécessaires soient fournis conformément aux mandats définis ou soutenus par la Commission.

Nous espérons que la fin agitée de la session du CPC de l'an dernier ne portera pas préjudice aux programmes qui ont l'adhésion des États non dotés d'armes nucléaires et des pays en développement. Nous apprécions donc à leur juste valeur la gestion et l'appui constructif du Secrétariat, et nous aiderons les directeurs et directrices de programme de l'Organisation à disposer d'orientations précises et adéquates pour être en mesure de s'acquitter de leurs tâches avec la plus grande célérité possible.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Le texte intégral de la présente déclaration sera remis au Secrétariat.

Nous nous félicitons de l'organisation de ce débat fort opportun sur la revitalisation de l'Assemblée générale et de ses méthodes de travail et sur la question de la planification des programmes.

En ce qui concerne la revitalisation de l'Assemblée générale, s'agissant en particulier de la Première Commission et de ses méthodes de travail, je tiens à souligner qu'El Salvador reconnaît le droit souverain de tous les États membres de l'Assemblée générale de soumettre des projets de résolution à l'Assemblée pour examen et, le cas échéant, adoption. Toutefois, El Salvador constate qu'à la présente session et aux sessions précédentes de la Première Commission, des projets de résolution ont été déposés sur des thèmes très pertinents au regard de l'objectif d'un désarmement général et complet et de la question de la sécurité internationale, mais qu'ils présentaient des similitudes notables et semblaient se faire concurrence. Cette prolifération de projets de résolution n'est pas sans poser de difficultés aux petites délégations comme la mienne, en nous surchargeant d'activités de suivi attachées à la négociation de projets de résolution portant sur les mêmes thèmes. La situation se trouve exacerbée quand ces résolutions donnent lieu à des mandats de l'Assemblée générale qui créent des organes subsidiaires demandant également un suivi, souvent en parallèle.

Tout cela accroît la charge de travail déjà lourde de la Première Commission et de l'Assemblée générale, et nuit de surcroît à la participation active de certaines délégations, notamment les petites. Ils'ensuit naturellement des résultats qui ne satisfont pas à l'exigence d'inclusivité

et ne prennent pas en considération les besoins et les priorités de la grande majorité des membres, non par manque d'intérêt, mais faute de conditions propices à une participation égale de tous les États membres.

À cet égard, ma délégation demande vraiment aux pays proposant des projets de résolution sur les mêmes grands axes thématiques de s'efforcer davantage de se coordonner et de faire preuve de souplesse afin que les projets de résolution soumis à l'examen de la Première Commission ne se fassent pas concurrence et que les processus de la Commission permettent la contribution constructive de tous les États et engendrent des mécanismes de suivi qui ne soient pas redondants.

Par ailleurs, j'appelle l'attention sur le mandat énoncé dans la résolution 77/335, qui fait l'obligation à l'Assemblée générale et à ses commissions de formuler à chaque session des propositions précises pour n'examiner certaines questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée que tous les deux ou trois ans, autrement dit sur une base biennale ou triennale, ou pour en regrouper certaines et en supprimer d'autres. À cet égard, ma délégation a bon espoir que le Président de l'Assemblée générale et le Bureau de la Première Commission pourront s'acquitter de ce mandat avec notre appui ferme et notre bonne volonté à tous, soit les États membres et surtout ceux qui sont à l'origine des projets de résolution examinés par la Commission.

Pour conclure, nous estimons que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et l'examen de ses méthodes de travail demandent une attention soutenue. Nous espérons par conséquent que la pratique consistant à organiser des échanges de fond sur les méthodes de travail sera maintenue aux prochaines sessions de la Première Commission.

S'agissant de la planification des programmes, mon pays reconnaît le rôle déterminant du Comité du programme et de la coordination (CPC) dans l'examen et l'approbation du budget-programme, et nous déplorons que sur les 28 programmes de cette année, 10 n'aient pas fait l'objet des conclusions et recommandations requises. Le programme de désarmement fait partie des quelques programmes pour lesquels, aux quatre dernières sessions de la Première Commission, il n'a pas été possible de réunir un consensus à cet effet.

Sans préjudice de l'important mandat confié à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions dans la résolution 77/254, ma délégation insiste une fois de plus sur la nécessité de renforcer le CPC. Il faut rappeler que le mandat en question devait servir dans l'éventualité rare où le CPC ne serait pas en mesure de formuler les

recommandations voulues, mais nous nous retrouvons à nouveau dans ce cas. Le CPC doit donc être renforcé. Ma délégation est très préoccupée par cette situation et n'a pas d'objection majeure à ce que le programme soit adopté par le truchement du résumé que le Président de la Première Commission présenterait à la Cinquième Commission.

M. Sánchez Kiesslich (Mexique) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je remercie le Secrétariat des dispositions prises afin que les délégations puissent utiliser la salle de conférence 12 pour les consultations. Nous espérons que cet arrangement sera dorénavant la norme pour la Première Commission.

Quant au calendrier des consultations, nous nous félicitons que le Secrétariat l'actualise constamment et que les réunions aient été prévues dans l'ordre et sans négociation parallèle. Cependant, il y a tout de même eu des chevauchements entre des consultations en ligne et en présentiel. Nous recommandons que le calendrier des consultations à venir indique également les consultations en ligne.

Pour ce qui est des États membres, le Mexique exprime une fois de plus sa vive inquiétude à propos de la nouvelle pratique consistant à déposer des projets de résolution concurrents dont les auteurs n'ont aucune intention de négocier. Nous avons déjà rencontré cette situation lors de l'examen des processus portant sur la cybersécurité, et elle se répète à présent pour les processus relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Encore plus inquiétant, il est question de mettre en place des processus parallèles qui auraient une incidence financière sur l'ONU et empêcherait la participation effective de toutes les délégations sur un pied d'égalité. Nous appelons à ce que cette pratique ne prenne pas un tour systématique et sommes pour le retour à des résolutions unitaires et à des processus uniques.

Nous tenons également à mettre en garde et à faire part de notre profonde préoccupation au sujet des conséquences de certains projets de résolution tendant à modifier le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Je fais référence ici aux situations dans lesquelles le Règlement intérieur est appliqué pour certaines questions, tandis que pour d'autres, le consensus est détourné, ou dans lesquelles on a bien recours au consensus, mais à la condition que les positions futures seront sans préjudice des accords conclus.

En plus d'exhorter fortement les délégations à renoncer à ces pratiques dangereuses, nous comptons sur le Secrétariat pour donner en temps utile les orientations techniques et juridiques qui s'imposent dans tel ou tel cas. Nous espérons que le Bureau des affaires juridiques

se prononcera sur la question, car cela pourrait avoir des retombées positives sur tout le fonctionnement de l'Assemblée générale. Sachant qu'il existe déjà une pratique consistant à soumettre à l'examen des États Membres les incidences sur le budget-programme, nous aimerions voir quelque chose de semblable pour ce qui est des incidences possibles sur le Règlement intérieur.

Nous observons à l'ONU une tendance croissante à donner plus d'importance au rang hiérarchique qu'à la participation réelle des pays. Dans d'autres organes, nous voyons même des restrictions être imposées à la participation de personnes qui n'ont pas rang d'ambassadeur. Nous considérons que l'Organisation se composant d'États, le niveau hiérarchique de représentation n'a pas à entrer en ligne de compte dans les positions de nos pays. À l'évidence, il faut apporter des modifications au protocole, et les hauts responsables sont les bienvenus, mais quiconque occupe le siège d'un État Membre dans cette salle de conférence est la voix de son pays, quel que soit son rang.

À la Première Commission, nous traitons de questions prioritaires dans le domaine de la sécurité internationale. En tant que membre de l'Assemblée générale, mon pays attache la plus haute importance à la participation sur un pied d'égalité, et nous espérons que les modalités convenues pour le temps alloué aux déclarations seront respectées.

Nous appelons également l'attention sur le fait qu'en 2022, nous avons été confrontés à une situation regrettable concernant les services d'interprétation. À un moment crucial où nous devons nous prononcer sur des projets de résolution, ces services n'étaient plus disponibles. Nous exhortons le Secrétariat à prendre toutes les dispositions voulues pour que la phase durant laquelle nous serons amenés à nous prononcer ne soit pas perturbée par une indisponibilité des services d'interprétation. C'est quelque chose qu'il est facile d'anticiper, et nous osons croire que la session de cette année et les sessions futures ne connaîtront pas les mêmes problèmes.

Cette année, la plateforme e-deleGATE a encore rencontré des problèmes techniques, qui ont perturbé l'inscription des délégations sur les listes des orateurs et oratrices pour les débats thématiques. Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Nous espérons que cela n'arrivera plus dans les années à venir.

La version intégrale de ma déclaration sera téléchargée sur le portail e-deleGATE afin que les délégations qui le souhaitent puissent la consulter.

M^{me} Storsve (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la discussion de ce jour et remercions le Secrétariat de son travail pour la préparer.

Mes observations portent sur la planification des programmes. Les États-Unis sont déçus que le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa soixante-treizième session n'ait pas pu formuler de conclusions ni de recommandations pour 10 plans-programmes. Le paragraphe 11 de la résolution 77/254 prévoit que dans l'éventualité où le CPC ne peut pas formuler de conclusions ni de recommandations sur tel ou tel plan, l'Assemblée générale réunie en plénière ou sa grande commission ou ses grandes commissions chargées de l'exécution des mandats correspondants sont saisies dudit plan afin de faire part à la Cinquième Commission de leurs conclusions et recommandations y relatives pour qu'elle les examine dans les plus brefs délais.

Il y a selon nous deux choses importantes à retenir. Premièrement, l'Assemblée réunie en plénière ou sa grande commission peut formuler toutes sortes de conclusions et de recommandations à l'attention de la Cinquième Commission, ce qui veut également dire qu'elle peut n'en formuler aucune. Cette décision appartient dans les faits à la présidence et aux membres de chaque commission.

Deuxièmement, la Cinquième Commission, qui est chargée des questions administratives et budgétaires, reste l'autorité suprême sur ces questions. Quel que soit le résultat à l'Assemblée générale ou dans les autres grandes commissions, ces plans-programmes sont examinés au bout du compte par la Cinquième Commission.

Le CPC est un organe fondé sur le consensus, et la Cinquième Commission l'est aussi, par tradition. Toutes conclusions et recommandations formulées par les autres commissions doivent être décidées par consensus. Tenter d'avancer sur ces questions sans consensus porterait préjudice au CPC, à la Cinquième Commission et au processus dans son entier. Comme nous le voyons avec le CPC, les délibérations sur les plans en question sont longues et politiquement sensibles, ce qui veut dire que cela prendrait beaucoup de temps précieux sur le programme de travail déjà chargé de l'Assemblée et de ses grandes commissions. Nous appelons donc à appuyer la transmission rapide de ces plans-programmes à la Cinquième Commission afin que cette dernière puisse poursuivre ses travaux, étant entendu que ce sont les présidences des grandes commissions qui décident de l'orientation donnée aux travaux de celles-ci.

M^{me} Semon (France) : Concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, je souhaite en premier lieu soutenir la demande exprimée par l'Uruguay et par le Mexique sur les questions de multilinguisme et de demandes d'interprétation de nos séances. Je souhaite

également remercier le Président de son implication pour garantir le bon déroulement de nos débats dans cette enceinte, en particulier pour faire respecter les temps de parole et de réponse qui sont alloués à chacun des États. Il me semble que c'est un point absolument essentiel pour garantir la qualité de nos échanges.

Comme les membres de la Commission le savent, la France est attachée à ce que les travaux menés dans cette enceinte, auxquels participent tous les États Membres de l'ONU, permettent de faire des progrès réalistes en matière de désarmement. C'est dans cet esprit que nous abordons cette année encore les différents travaux qui nous sont présentés. Nous y contribuons directement en présentant régulièrement des projets de résolution, et cette année encore un nouveau projet de résolution par exemple sur le programme d'action en matière cyber.

Pour chacun des projets de texte que nous déposons, nous travaillons en gardant à l'esprit l'impératif du plein respect du multilatéralisme. C'est pourquoi nous cherchons toujours à travailler de manière constructive avec l'ensemble des États membres de l'Assemblée générale et à rassembler le soutien le plus large possible sur les textes, en garantissant l'absence de doublons entre les différentes instances. Nous avons pleinement à l'esprit la charge de travail qui peut peser sur les plus petites délégations.

Concernant la planification des programmes, nous remercions également le Président de son implication, mais regrettons que la présente discussion à la Première Commission soit une charge supplémentaire, compte tenu du programme déjà très dense que nous avons, et qui risque de détourner l'attention du cœur de nos travaux. Cette discussion pour nous ne doit pas faire double emploi avec celle que le Comité du programme et de la coordination (CPC) doit avoir, ni la remplacer, sous peine d'affaiblir le rôle important du CPC à l'avenir.

La planification des programmes doit permettre d'améliorer les plans. Elle n'a pas vocation à remettre en question le travail du CPC, et encore moins à rouvrir le contenu des mandats qui sous-tendent les plans. Ces mandats ont d'ores et déjà été agréés, et les plans ne constituent que la fidèle déclinaison de ces mandats. Il sera important à l'avenir que le CPC parvienne à un consensus sur l'ensemble des 28 plans-programmes, et nous regrettons à ce titre qu'un consensus n'ait pas pu être trouvé, depuis plusieurs années, sur un programme aussi important que celui du Bureau des affaires de désarmement.

La planification est un exercice qui repose sur le consensus. La Cinquième Commission est chargée de superviser la mise en œuvre des mandats et, en tant que telle, c'est elle qui a la responsabilité finale d'adopter à la

fois le plan et le budget. Sur le fond, le plan du programme 3 (Désarmement) traduit fidèlement les mandats qui ont été donnés par les États Membres. Nous soutenons donc ce plan et souhaiterions par conséquent que le Président, agissant au nom de la Première Commission, recommande à la Cinquième Commission que l'Assemblée générale approuve le plan tel que proposé par le Secrétaire général.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis de présenter la vision de la Russie concernant l'organisation des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale et celle des mécanismes d'experts spécialisés établis par les résolutions de l'Assemblée générale.

Les réunions organisées dans ce format doivent se tenir conformément à la pratique établie, exclusivement en présentiel. Les réunions à distance ou hybrides ne sont pas acceptables. Le fonctionnement des groupes d'experts doit être fondé sur le principe du consensus, pour garantir que les avis de tous les États Membres sont pris en considération.

Une question importante se pose dans ce contexte, celle de la participation des acteurs non étatiques. Nous pensons que les paramètres à cet égard doivent être pleinement conformes au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la pratique établie. Cette participation doit être autorisée sans préjudice de la nature intergouvernementale de la Première Commission et de l'Assemblée générale dans son ensemble. Les entités non étatiques ayant obtenu le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale et les autres parties intéressées approuvées par les États Membres dans le cadre de la procédure d'approbation tacite peuvent participer aux réunions officielles, prendre la parole dans le cadre d'un segment informel réservé aux acteurs non étatiques et soumettre des contributions écrites qui seront publiées. Toutes les déclarations et tous les documents des acteurs non étatiques doivent être conformes à l'ordre du jour de la Première Commission et des groupes d'experts compétents créés par des résolutions de l'Assemblée générale.

Les parties intéressées doivent aborder les travaux de manière responsable et politiquement neutre. Les principes de représentation géographique équitable et de diversité des acteurs non étatiques participants doivent être respectés. Cela reste un problème majeur. Or, le respect de ces principes permettra d'éviter des problèmes dans les travaux futurs de la Première Commission et de garantir son efficacité.

Un autre obstacle au dialogue entre les États Membres de l'ONU est la mauvaise foi dont fait preuve le pays hôte dans la mise en œuvre de son obligation de délivrer des visas aux membres des délégations ayant

l'intention de participer à des réunions à l'ONU. Cette pratique est inacceptable et constitue une violation flagrante des obligations juridiques internationales des États-Unis découlant de l'Accord de 1947 entre l'Organisation des Nations Unies et les États-Unis d'Amérique relatif au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Cela s'applique directement à la Première Commission. Nous n'avons pas l'intention de tolérer un tel comportement irresponsable de la part des autorités américaines. Nous demandons à nouveau l'ouverture immédiate d'une procédure arbitrale contre le pays hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Une autre violation flagrante de la part des États-Unis est leur refus d'accorder des visas à des membres de notre délégation qui souhaitaient se rendre à des réunions, notamment à la réunion des experts des cinq puissances nucléaires organisée par la Russie, en tant que coordinatrice, en marge de la Première Commission. Nous considérons ces agissements des États-Unis comme une atteinte directe et délibérée à la présidence russe de ce format international.

Nous remercions le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies de son appui à la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cette assistance doit être impartiale, dépolitisée, équitable et strictement conforme aux mandats donnés par les États Membres.

Nous avons les mêmes exigences en ce qui concerne le projet de programme de travail. La délégation russe a présenté des propositions en vue de modifier ce document. Pour gagner du temps, nous n'allons pas les présenter à nouveau. Dans les circonstances actuelles, nous pensons que la meilleure option est de nous en tenir à la décision traditionnelle de ces dernières années, à savoir,

(l'orateur poursuit en anglais)

approuver, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, pour le programme 3 du projet de budget-programme pour 2024, des descriptifs de programme recouvrant uniquement la liste des mandats au niveau des programmes et les objectifs approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/6 et les produits retenus pour 2024 au niveau des sous-programmes.

M. Liddle (Royaume-Uni) *(parle en anglais)* : Je remercie le Président d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la planification des programmes, conformément aux résolutions 76/236 et 77/254.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de débattre de ces questions, mais nous

soulignons qu'elles ne doivent pas détourner l'attention de la charge de travail considérable que représentent les questions de fond relatives au désarmement et à la sécurité internationale dont est déjà saisie la Première Commission, et nous tenons à préciser que cette séance ne constitue pas un précédent quant à la manière dont la Première Commission abordera la question de la planification des programmes à l'avenir. Ma délégation tient à réaffirmer que nous considérons le Comité du programme et de la coordination (CPC) comme l'instance la mieux placée pour examiner le projet de plan-programme et formuler des conclusions et des recommandations techniques à ce sujet. Le débat d'aujourd'hui ne doit pas affaiblir le rôle du CPC en répétant ou en remettant en question son travail.

Le CPC joue un rôle consultatif technique important dans le cadre de l'examen du budget-programme par l'Assemblée générale. Nous regrettons qu'il n'ait pu transmettre à l'Assemblée générale, une fois encore, de conclusions et de recommandations concernant ce programme. Nous renouvelons notre appel au Comité à redoubler d'efforts pour parvenir à un consensus sur tous les programmes l'année prochaine.

Les mandats couverts par ce programme ont déjà faits l'objet d'un accord. Il est demandé à la Première Commission d'examiner le projet de plan-programme et de s'assurer que les activités proposées par le Secrétaire général sont conformes aux mandats approuvés. Il ne s'agit pas de réinterpréter ces mandats ni de rouvrir le débat sur ceux-ci dans le cadre de ce qui devrait être un processus d'examen technique. Comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans ses résolutions, et conformément aux règles et règlements applicables, c'est à la Cinquième Commission qu'il revient d'approuver ces plans-programmes.

En ce qui concerne le programme lui-même, nous remercions le Bureau des affaires de désarmement d'avoir préparé le programme 3 (Désarmement). Le Royaume-Uni appuie le travail crucial du Bureau des affaires de désarmement, notamment pour ce qui est des préparatifs de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres processus essentiels de désarmement et de maîtrise des armements. Nous saluons tout particulièrement les efforts continus déployés dans le cadre du programme pour renforcer la norme contre les armes chimiques, notamment en soutenant l'application intégrale des instruments internationaux tels que la Convention sur les armes chimiques. Il est essentiel de maintenir des niveaux suffisants en matière de compétences techniques, de préparation et de ressources pour garantir la mise en œuvre de ce programme.

Le Royaume-Uni se félicite du libellé fort utilisé tout au long du programme en ce qui concerne l'égalité des genres et la participation des femmes aux travaux de ce programme. Nous sommes également satisfaits de constater que l'initiative Les jeunes pour le désarmement, menée par le Bureau à l'appui de la résolution 76/45 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération, devrait être évaluée en 2024.

Pour terminer, le Royaume-Uni demande que le Président recommande à la Cinquième Commission, dans toute communication qu'il pourrait avoir avec elle au nom de la Première Commission, que l'Assemblée générale approuve le plan-programme relatif au programme 3 tel que proposé par le Secrétaire général, sans modification.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se félicite de cette occasion qui nous est donnée d'examiner les possibilités d'améliorer les méthodes de travail de la Première Commission, dans le cadre des débats que nous menons sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la planification des programmes.

Ma délégation regrette que, depuis 2017, le Comité du programme et de la coordination (CPC) n'ait pas été en mesure de formuler des recommandations à l'intention de l'Assemblée générale sur le programme de désarmement. Dans la pratique, cela signifie que, malgré les débats menés à la Première Commission et les mandats sur lesquels nous nous sommes mis d'accord, le programme mis en œuvre par le Secrétariat reste figé dans le temps.

Le Costa Rica est membre du CPC et a fait preuve de dynamisme en présentant des propositions concrètes sur la prise en compte des questions de genre et une référence spéciale à la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous appelons tous les États à faire en sorte que la Première Commission examine rapidement le programme relevant de sa compétence et fournisse à l'Assemblée générale les orientations nécessaires en matière de programmation.

Le Costa Rica souhaite rappeler certaines lignes directrices énoncées dans la résolution 77/335 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée, récemment adoptée par consensus, et en ce sens, appelle, premièrement, les auteurs dont les projets de résolution n'ont incorporé que des modifications techniques pendant deux, trois ou quatre années consécutives, à envisager de présenter ces textes tous les deux ou trois ans.

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par la tendance consistant à produire plusieurs résolutions

sur des sujets similaires, qui a parfois donné lieu à des processus parallèles sur les mêmes questions. Nous demandons aux délégations d'éviter les propositions qui font double emploi, en recourant au dialogue, qui est le meilleur moyen de parvenir à des accords.

Troisièmement, nous demandons de consacrer plus de temps aux discussions de fond, et de disposer de davantage d'espace pour la négociation de résolutions.

Nous demandons également de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes, tant en séance plénière de la Première Commission qu'au cours du processus de négociation des projets de texte. Bien que nous constatons une augmentation de la participation des femmes aux travaux de la Commission, l'inclusion des femmes et l'obtention de données ventilées se heurtent toujours à une résistance regrettable, ce qui entrave nos efforts pour lutter contre l'insensibilité à la dimension de genre et pour améliorer la composition et la direction des délégations chargées de la paix et de la sécurité.

Dans cette optique, le Costa Rica propose que, dans le projet de programme de travail et de calendrier que nous préparerons pour 2024, la première semaine des travaux de la Première Commission soit consacrée aux consultations, avec l'organisation d'une séance officielle pour l'ouverture des travaux, et que le débat général se poursuive à partir de la deuxième semaine. Cela permettrait de consacrer plus de temps à des discussions approfondies et contribuerait à améliorer le dialogue entre les délégations.

La récente lauréate du prix Nobel d'économie, Claudia Goldin, a souligné la persistance des inégalités de genre sur le marché du travail, en déclarant que

« il subsiste de grandes différences entre les femmes et les hommes en ce qui concerne leurs activités [...] les femmes sont devenues des travailleuses, elles ont commencé à gagner un revenu pour elles-mêmes et leur famille. Leur vie a beaucoup changé, mais le marché du travail et les politiques publiques sont souvent plus lents à réagir ».

La façon dont nous menons nos travaux à la Première Commission est le reflet de cette réalité, qui ne tient pas compte de l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Saisissons l'occasion de repenser les méthodes de travail de la Commission, non seulement pour être plus efficaces dans nos actions, mais aussi pour améliorer nos conditions de travail.

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de discuter des méthodes de travail de la Première Commission. Pour

notre délégation, il s'agit d'une question très pertinente, en ce qu'elle contribue à améliorer notre action. Il est impératif que les résultats des débats de la Première Commission soient communiqués à nos homologues à la Cinquième Commission de manière à ce que les garanties administratives et financières appropriées puissent être mises en place, lesquelles sont indispensables à la mise en œuvre de certaines des résolutions ou décisions que nous adoptons.

Nous regrettons que le Comité du programme et de la coordination, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les recommandations relatives à 10 programmes, y compris le désarmement. Les travaux de la Première Commission sont particulièrement pertinents aujourd'hui, compte tenu du contexte international difficile en matière de sécurité. C'est pourquoi nous devons nous employer avec rigueur à maintenir l'attention sur les questions de désarmement.

À cet égard, nous demandons d'éviter les doubles emplois dans le contenu des textes et de disposer de plus de temps pour débattre des projets de résolution. Cela implique qu'il n'y ait pas de soumissions parallèles. En outre, un certain nombre de résolutions que nous adoptons chaque année ne présentent, d'une année à l'autre, que des changements mineurs, qui ne concernent dans certains cas que des références numériques, telles que la date et le numéro de la résolution adoptée à la session précédente.

M. Thöni (Suisse) : Nous regrettons que le Comité du programme et de la coordination (CPC) n'ait pas été en mesure de s'accorder sur des conclusions et recommandations quant au plan-programme relatif au désarmement. Cela étant dit, nous aurions préféré que la Première Commission ne soit pas appelée à se prononcer sur l'adéquation de ce plan-programme avec des mandats qui, nous tenons à le rappeler, ont déjà été approuvés. C'est l'approche qui a prévalu ces dernières années et que nous souhaitons maintenir.

Si la Commission peut décider de s'acquitter de la tâche non accomplie cette année par le CPC et de revoir le plan-programme relatif au désarmement, elle n'en a pas l'obligation. Dans tous les cas, selon le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, le rôle d'adopter ces plans n'incombe pas à la Première Commission, mais à la Cinquième Commission. La discussion que nous menons actuellement est donc une duplication du travail de la Cinquième Commission, qui traitera des plans-programmes dans le cadre de l'adoption du budget 2024. Il serait donc préférable que la Commission se concentre sur son programme de travail déjà chargé et les éléments substantiels y relatifs.

Qu'il me soit permis d'exprimer la pleine satisfaction de la Suisse concernant le projet de plan-programme relatif au désarmement. La Suisse remercie le Secrétaire général pour cette soumission et recommande à la Cinquième Commission de l'approuver sans modification.

Je voudrais également d'aborder la question des méthodes de travail de la Commission. Il nous semble opportun d'examiner comment la Commission peut être rendue plus efficace et comment la charge de travail peut être mieux équilibrée. Nous saluons les propositions faites par certaines délégations à cet égard. Je souhaite revenir sur quatre aspects en particulier.

Premièrement, la Commission traite actuellement près de 70 résolutions. Bien qu'il faille se féliciter que la Commission couvre un nombre accru de sujets et de nouveaux défis de nature sécuritaire, il convient également de noter que de nombreuses résolutions n'évoluent guère au fil des ans et que, dans certains cas, elles ne font l'objet que d'une adaptation technique. L'efficacité de la Commission pourrait être accrue si davantage de résolutions, en particulier celles de nature statique, étaient présentées uniquement une fois tous les deux ans, voire trois ans.

Deuxièmement, force est de constater que certains sujets traités par la Commission font l'objet de plusieurs résolutions parfois concurrentes et établissant des processus parallèles. Cette situation peut être problématique en termes d'efficacité et de disponibilité de ressources du Secrétariat et des États Membres. Les processus établis par ces résolutions peuvent par ailleurs conduire à une polarisation croissante. Nous sommes d'avis qu'il faut éviter, dans la mesure du possible, de multiplier les résolutions sur les mêmes sujets. De manière plus générale, cette situation illustre le fait que les positions sont de plus en plus divergentes sur un certain nombre de sujets et que des efforts de convergence sont nécessaires.

Troisièmement, un autre moyen d'accroître l'efficacité serait de rationaliser davantage la place tenue par les débats. Si de plus en plus d'États souhaitent s'exprimer lors des débats généraux et thématiques, il conviendra alors d'envisager de réduire encore le temps de parole à disposition de chacun.

Et finalement, nous tenons à saluer le fait qu'une salle d'une taille appropriée a été allouée cette année à la Première Commission pour la tenue des consultations portant sur les projets de résolution. Si ce développement impose certaines contraintes, notamment des consultations d'une durée plus courte et certaines se tenant relativement

tard, il s'agit néanmoins d'une avancée par rapport à la situation qui prévalait ces dernières années. Nous espérons que cette mise à disposition pourra être maintenue à l'avenir.

M^{me} Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétariat d'avoir soumis les documents relatifs aux méthodes de travail de la Première Commission et à la planification des programmes. Nous regrettons que le Comité du programme et de la coordination (CPC) n'ait pas formulé de recommandations pour 10 programmes, dont le programme 3 (Désarmement). Compte tenu de cette situation, ma délégation souhaite se référer au rapport du CPC (A/78/16), et plus particulièrement au document mentionné dans l'annexe du rapport, intitulé « Projet de budget-programme pour 2024, Titre II : Affaires politiques, Chapitre 4, Désarmement, Programme 3, Sous-programme 3, Armes classiques » (A/78/6, Sect. 4).

À cet égard, nous souhaitons remercier le Secrétariat des travaux préparatoires entrepris pour mettre en œuvre le mandat énoncé au paragraphe 23 de la résolution 77/71, à savoir

« d'établir, dans le cadre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, un programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant les armes légères et de petit calibre afin de renforcer les connaissances et compétences techniques et pratiques des fonctionnaires directement chargés de l'application du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, en particulier dans les pays en développement, de façon à dispenser chaque année à partir de 2024, dans quatre régions, une formation en présentiel d'une durée de quatre semaines, à laquelle participeront 15 boursiers par région et qui sera précédée d'un cours préparatoire en ligne que chacun pourra suivre à son rythme ».

Nous soulignons qu'il importe que le Secrétariat dispose des outils et des moyens requis pour mettre en œuvre le programme permanent de bourses de formation spécialisées, et nous remercions toutes les délégations des efforts qu'elles ont déployés à cet égard.

M. Kusano (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de la discussion d'aujourd'hui en application de la résolution 77/254 et restera déterminée à participer de manière positive et constructive à l'obtention du meilleur résultat possible pour chacun d'entre nous.

Même si nous pensons qu'il est effectivement du ressort de chaque commission de décider d'intégrer ou non – et si oui, comment – la planification des programmes dans son programme de travail, nous devons nous souvenir que, comme le montrent les travaux du Comité du programme et de la coordination (CPC), qui consacre ses sessions de cinq semaines uniquement aux discussions sur les plans-programmes, les délibérations sur ces plans sont des processus longs et politiquement sensibles, ce qui signifie que s'y intéresser prendrait beaucoup de temps précieux par rapport au programme de travail déjà très chargé de la Première Commission. De ce fait, il est important que notre discussion ne fasse pas double emploi avec les travaux du CPC.

Il convient également de souligner que la Cinquième Commission est la grande commission de l'Assemblée générale chargée des questions administratives et budgétaires et qu'à ce titre, elle est responsable de l'approbation des plans-programmes et du budget-programme définitifs. Nous estimons donc qu'il est dans notre intérêt de renvoyer rapidement ces plans-programmes à la Cinquième Commission, afin qu'elle puisse poursuivre ses travaux, étant entendu que ce sont les présidents des grandes commissions qui dictent la marche à suivre pour leurs travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit sur la liste pour cette séance. Tous les membres du Bureau ont écouté attentivement les interventions et pris des notes, mais je tiens à préciser que j'ai moi-même consigné également un certain nombre des recommandations formulées à la présente séance dans l'optique de mon rapport de synthèse. Les membres de la Commission peuvent être assurés que cette synthèse sera transmise à la présidence de la Cinquième Commission.

La séance est levée à 15 h 55.